

CCE Air France – 28 Janvier 2016

Déclaration Sud Aérien :

L'inspecteur du travail vient de refuser le licenciement de notre collègue de la DGI.

A la lecture de sa décision, le rapport fait apparaître des fautes de l'entreprise Air France et éclaire sur les véritables responsabilités des événements.

Le rapport de l'Inspection du Travail spécifie que : l'entreprise Air France avait « *nécessairement conscience des risques liés à l'envahissement de ses locaux par les salariés... dans un contexte de forte tension sociale* » puisqu'elle a fait appel au renfort d'une entreprise de sécurité extérieure, « *au mépris des articles L.612-4 et L.617-1 du code de la sécurité intérieure* », prohibant l'intervention des entreprises de sécurité privée dans les conflits du travail. L'employeur a ainsi contribué à « *instaurer un climat de défiance propice à la confrontation* » !

De plus, le rapport de l'Inspecteur du Travail indique que « *le caractère de faute lourde ne peut pas être retenu contre notre collègue puisque la preuve de l'intention de nuire à l'entreprise n'a pas été apportée* » ceci avait été aussi soulevé lors du CE DGI Extraordinaire du 20 novembre 2015.

Les images ne permettent pas non plus d'établir un quelconque caractère violent de notre collègue lors de la journée du 05 Octobre 2015. Au contraire, les témoignages concordent pour indiquer que notre collègue a eu « *une attitude de pacification* » lors de l'occupation de la salle du CCE.

Pour Sud Aérien, l'acharnement de notre direction et du gouvernement face à ce salarié ne repose sur aucun fait. L'injustice qu'il a subit et qui a conduit à sa notification de licenciement est la conséquence de pressions politiques qui ne doivent pas avoir lieu au sein de notre entreprise. Notre entreprise doit maintenant respecter la décision et l'argumentaire de l'Inspection du Travail.

Sud Aérien exige la réintégration de notre collègue de la DGI et l'arrêt de toutes procédures à son encontre. Au vu du rapport de l'inspection du Travail qui pointe les fautes de l'entreprise, Sud Aérien exige aussi la réintégration de tous les autres salariés licenciés suite aux événements du 05 Octobre 2015. Ainsi nous pourrions tourner la page pour tous les agents sanctionnés et progresser ensemble.

Rapport SECAFI sur les comptes Air France (suite au Droit d'Alerte lancé par le CCE)

Le rapport fait apparaître une entreprise dont les effectifs sont en chute constante (60 000 en 2009 à 46 000 en 2016, -23% avec une baisse massive pour le personnel au sol). Ce cabinet d'expertise estime un résultat d'exploitation AF supérieur à 350 Millions€ pour l'année 2015.

De plus, Air France va bénéficier de la forte baisse de pétrole sur l'année 2016 ...avec un pétrole à 35\$ ce seront plus d'1 milliard d'€ d'économie pour le groupe Air France.

D'après l'analyse :

- le niveau de prix de ventes des billets AF est bon.
- le plan B proposé par la direction « *ne permet pas de mieux résister à un choc externe qu'un plan de croissance ...* »
- dans son nouveau projet « Plan A.bis » présenté au CCE Extra de Janvier, il y aura une perte totale du nombre de Pax transporté car l'augmentation des LC de 2018 à 2020 ne compensera pas la baisse de 2015-2018.

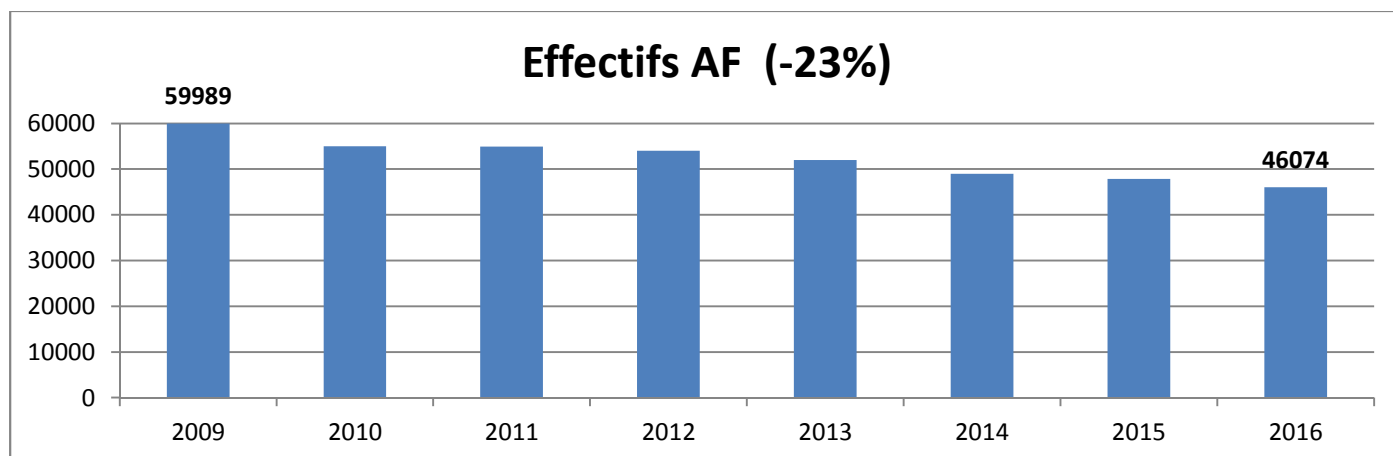
	2015	2017	2018	2020
Flotte long courrier	107	104	106	109

- Les négociations catégorielles (PNT, PNC, Sol) sont un choix interne à l'entreprise
- Avec 54 avions en commande, AF/KLM se situe au niveau du Groupe Lufthansa. Le rapport indique que loin de partir sur un plan d'attrition, l'entreprise a besoin de revoir son plan de flotte avec des prises d'achats d'avions d'occasion
- les départs PDV remplacés par la sous-traitance sont économiquement inefficaces

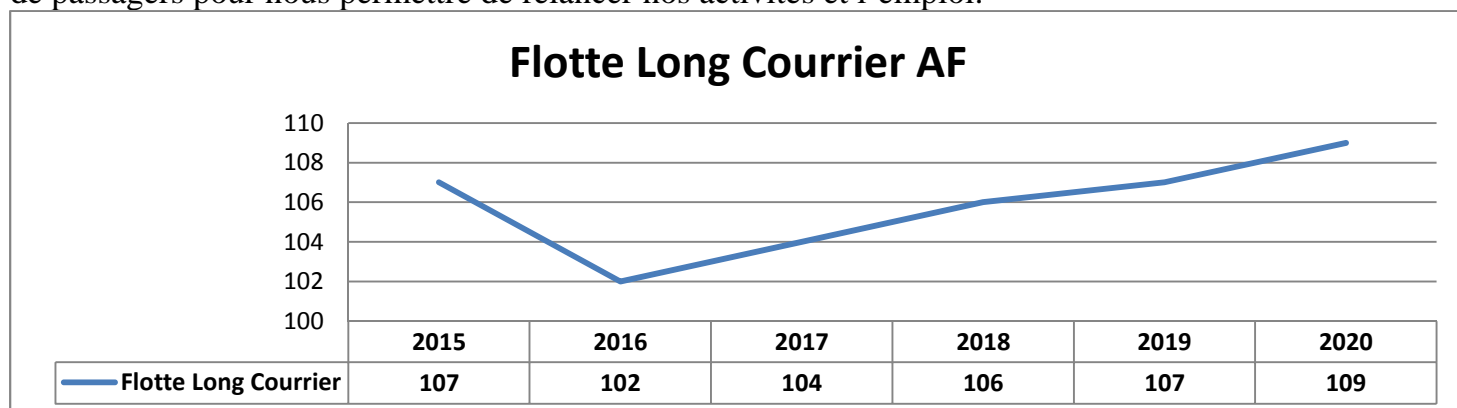
Pour Sud Aérien, ce rapport éclaire sur les politiques néfastes mises en place par nos différents dirigeants. Les couvertures pétroles ont été beaucoup mieux anticipées par nos principaux concurrents (Lufthansa). De même la multitude des contrats de location opérationnelle pèse énormément sur nos comptes et **les intérêts de ces locations viennent enrichir les bailleurs.**

La direction n'a qu'une seule réponse depuis des années : taper sur la masse salariale.

Baisse des effectifs (-23%), sous-traitance, diminution des salaires, augmentation du temps de travail, accords Transform et Perform pourris, ...



Le plan A.Bis 2015-2020 n'est qu'un plan de décroissance déguisé ! Il ne permettra pas de capter plus de passagers pour nous permettre de relancer nos activités et l'emploi.



La chute du pétrole va remettre les compteurs à zéro et l'opportunité de développer Air France s'offre à nos dirigeants. Alors que nos concurrents directs partent tous vers des plans de croissance dans un secteur du transport aérien mondial qui n'a jamais été aussi rentable, notre direction reste engluée dans un dogme de casse sociale et d'attrition.

La seule entité pour laquelle nos dirigeants veulent de la croissance c'est Transavia !

Le contexte est favorable et Air France doit, elle aussi, partir sur un plan novateur et ambitieux.

Sud Aérien exige un plan de croissance en adéquation avec des embauches de jeunes pour dynamiser et développer nos activités de transport aérien.

Concernant le droit d'alerte, nous avons voté pour sa poursuite afin que l'étude d'autres perspectives qu'un plan de décroissance puissent être débattues et proposées.

SUD Aérien – BP 30 - 91551 PARAY VIEILLE POSTE CEDEX

Port : 06 37 91 20 51 Tél : 01.41.75.20.85 - Fax : 01.41.75.64.02 - E-mail : sudaf@wanadoo.fr

Site web : sud-aerien.org



Sud Aerien



@SudAerien